

Extrait de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale, située au 10, rue Louis-Charles-Panet, le mercredi 3 décembre 2025 à 19 h 30 à laquelle étaient présents monsieur Hugues Hénault, maire, ainsi que les conseillers suivants, savoir :

Sophie Malo

Gabriel Arteau

Françoise Boudrias

Denis Filiatrault

Annie Guimond

La conseillère, madame Johanne Fuoco, était absente.

Monsieur Laurence Chassé, directeur des Finances, était également présent, agissant à titre de secrétaire de l'assemblée

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-320

Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2026

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU que le Règlement numéro 553-2014 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et ses amendements, précise les journées et les heures auxquelles doivent se tenir les séances ordinaires ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gabriel Arteau
Appuyé par madame Annie Guimond
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les séances débuteront à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 10, rue Louis-Charles-Panet ;

D'ÉTABLIR le calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil municipal en tenant compte du Règlement numéro 553-2014 sur la régie interne des séances du conseil municipal amendé par les règlements numéro 584-2017, 616-2022 et 685-2024 ;

Journée	Date	Heure
Mercredi	21 janvier	19 h 30
Mercredi	4 février	19 h 30
Mercredi	4 mars	19 h 30
Mercredi	1 ^{er} avril	19 h 30
Mercredi	6 mai	19 h 30
Mercredi	3 juin	19 h 30
Jeudi	2 juillet	19 h 30
Mercredi	19 août	19 h 30
Mercredi	2 septembre	19 h 30
Mercredi	7 octobre	19 h 30
Mercredi	4 novembre	19 h 30
Mercredi	2 décembre	19 h 30

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au *Code municipal*.

Adoptée

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 décembre 2025



Laurence Chassé
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Le procès-verbal n'a pas été approuvé par le conseil.